

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE L'ANJOU

Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance du 25 février 2016

Le jeudi vingt-cinq février deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

Convocation : jeudi 18 février 2016

Nombre de conseillers communautaires : 23 (Quorum = 12)

Nombre de conseillers présents : 20

Pour Daumeray : ATANI Béatrice, GILBERT André, JAHIER Eliane, MARTIN Denis.

Pour Durtal : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GALAY Christine, GUITTON Didier, NESLO Alain, PILON Jean-Yves, VIERON Virginie.

Pour Les Rairies : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick.

Pour Montigné Les Rairies : CHASSOULIER Gérard,

Pour Morannes : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert, ZIMMERMANN Valérie.

Nombre de conseillers absents excusés : 2

DAVY Jean-Luc (procuration à JAHIER Eliane), JUBEAU Emmanuelle (procuration à CHASSOULIER Gérard).

Nombre de conseillers absents : 1

LE MEUR Cécile.

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : BOBET Corinne

Affichage compte-rendu : mardi 1^{er} mars 2016

Sommaire

I- Approbation PV Conseil communautaire du 28.01.16	2
II-Administration générale	2
2.1)Avenants au marché de travaux Multiservices	2
III-Finances	3
3.1) Fonds de concours	3
VI-Economie	5
4.1) Vente du bâtiment occupé par JAM CAR.....	5
4.2) Location du restaurant-multiservices	5
4.3) Point sur la construction des 4 ateliers relais	5
V-Tourisme	6
5.1) Inscription boucle de randonnée au PDIPR.....	6
VI-Intercommunalité	7
6.1) Point sur la fusion	7
VII-Questions diverses	7
7.1) Compte rendu de la réunion des Offices de tourisme	7

I- Approbation PV Conseil communautaire du 28.01.16

Avis du Conseil : Le Conseil approuve le PV du 28.01.16.

II-Administration générale

2.1) Avenants au marché de travaux Multiservices

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable aux 3 avenants du marché de travaux pour la construction du multiservices à Montigné Les Rairies.

Avis du Conseil : Le Conseil valide les 3 avenants au marché de travaux Multiservices.

160225-51 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise DAVID, titulaire du lot n°5

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 118,

Considérant le lot n°5 conclu avec l'entreprise DAVID pour la réalisation des menuiseries extérieures du multiservices d'un montant global de 46 004.00 € HT,

Considérant la nécessité de supprimer l'organigramme,

Après en avoir délibéré,

1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de - 285.00 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché :	46 004.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	- 285.00 € HT
Nouveau montant du marché :	45 719.00 € HT

2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

160225-52 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise TOUZEAU, titulaire du lot n°11

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 118,

Considérant le lot n°11 conclu avec l'entreprise TOUZEAU pour la réalisation de la plomberie et de la ventilation du multiservices d'un montant global de 45 150.02 € HT,

Considérant la nécessité de modifier le système de ventilation de la cuisine et d'ajouter un urinoir,

Après en avoir délibéré,

1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de - 7 047.00 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	45 150.02 € HT
Avenant n°1 :	- 7 047.00 € HT
Nouveau montant du marché :	38 103.02 € HT

2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

160225-53 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise EIB, titulaire du lot n°12

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 118,

Vu la décision de la commission de marché en date du 9 février 2016,

Considérant le lot n°12 conclu avec l'entreprise EIB pour la réalisation des travaux électriques du multiservices d'un montant global de 35 577.00 € HT,

Considérant la nécessité de renforcer la puissance électrique du bâtiment,

Après en avoir délibéré :

1) Accepte l'avenant n°1 d'un montant de + 1 965.08 € HT, ce qui porte le montant du marché à :

Marché initial :	35 577.00 € HT
Avenant n°1 :	+ 1 965.08 € HT
Nouveau montant du marché :	37 542.08 € HT

2) Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à intervenir.

III-Finances

3.1) Fonds de concours

Un état des lieux de la situation des demandes de fonds de concours par commune au 1^{er} février 2016 a été présenté aux conseillers communautaires.

Avis du Bureau : Certains élus souhaitent une modification du règlement au niveau des modalités d'éligibilités et du montant attribué.

Le Bureau propose d'ajouter à l'article 2 pour les communes de + 1 000 habitants les équipements sportifs comme travaux éligibles au fonds de concours.

Au vu des baisses des dotations, certains élus souhaitent que l'enveloppe globale du fonds de concours soit augmentée afin que les communes réalisent des travaux d'investissement. Par contre quid de l'équité pour des communes qui ne pourraient financer la différence (la CCPA participe à hauteur de 50%).

Après débats, il est proposé que le montant de l'enveloppe prévue à la commune des RAIRIES pour la construction de la station d'épuration, d'un montant de 200 000€, soit rajouté au montant initial. L'enveloppe totale du fonds de concours atteindrait de ce fait 656 000€ pour la période 2015-2016, au lieu des 456 000€ inscrits à l'article 3.

En cas d'accord du Conseil, une répartition entre les communes sera réalisée.

➤ Voir si une solution est possible d'intervenir sur une ou des communes qui ne pourraient bénéficier de ce fonds de concours supplémentaire de la cadre du règlement

Avis du Conseil : Le Conseil décide de procéder à un avenant au règlement de fonds de concours 2015-2016 :

- en ajoutant à l'article 2 comme travaux éligibles au fonds de concours pour les communes de + de 1 000 habitants « les équipements sportifs » ;
- en votant une enveloppe supplémentaire de 40 000€ par commune (par l'annulation du fonds de concours exceptionnel de 200 000€ prévue à la commune des RAIRIES), soit la répartition suivante :

	Enveloppe 2015-2016	Enveloppe supplémentaire	TOTAL
DAUMERAY	94 000 €	40 000 €	134 000 €
DURTAL	94 000 €	40 000 €	134 000 €
MONTIGNE LES RAIRIES	80 000 €	40 000 €	120 000 €
LES RAIRIES	94 000 €	40 000 €	134 000 €
MORANNES	94 000 €	40 000 €	134 000 €
TOTAL	456 000 €	200 000 €	656 000 €

- en permettant à certaines communes d'inscrire l'enveloppe supplémentaire en fonctionnement.

160225-54 – Avenant au règlement de fonds de concours 2015-2016

Le Conseil communautaire,

Vu le règlement de fonds de concours pour la période 2015-2016 adopté le 19 février 2015,

Considérant le souhait de modifier certains articles du règlement,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'ajouter à l'article 2 comme travaux éligibles au fonds de concours pour les communes de + de 1 000 habitants « les équipements sportifs » ;
- 2) D'augmenter le montant du fonds de concours à l'article 3 du règlement de 40 000€ supplémentaire par commune (par l'annulation du fonds de concours exceptionnel de 200 000€ prévue à la commune des RAIRIES), soit la répartition suivante :

	Enveloppe 2015-2016	Enveloppe supplémentaire	TOTAL
DAUMERAY	94 000 €	40 000 €	134 000 €
DURTAL	94 000 €	40 000 €	134 000 €
MONTIGNE LES RAIRIES	80 000 €	40 000 €	120 000 €
LES RAIRIES	94 000 €	40 000 €	134 000 €
MORANNES	94 000 €	40 000 €	134 000 €
TOTAL	456 000 €	200 000 €	656 000 €

- 3) De permettre d'inscrire l'enveloppe supplémentaire de 40 000€ en fonctionnement pour les communes de Daumeray et de Montigné Les Rairies, en modifiant le règlement.

VI-Economie

4.1) Vente du bâtiment occupé par JAM CAR

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à la vente du bâtiment dans les conditions proposées.

Avis du Conseil : Le Conseil approuve la vente du bâtiment.

160225-55 - Vente bâtiment à la SARL JAM CAR

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière économique,

Vu que le crédit-bail immobilier contracté le 13 juillet 2001 relatif au bâtiment situé ZA Les Varennes à Morannes prend fin le 13/06/16,

Vu que dans un courrier datant du 12 janvier 2016 le gérant de la société JAM CAR qui est désigné comme le preneur a opté pour l'achat du bâtiment au prix de 25 154.09 € net vendeur,

Vu l'avis de France Domaine sollicité par courrier le 09/02/16,

Considérant l'intérêt de céder ce bâtiment,

Après en avoir délibéré,

- 1) Autorise la cession du bâtiment au profit de la SARL JAM CAR au prix de 25 154.09 € net vendeur,
- 2) Autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-Président en charge des affaires économiques à signer l'acte de vente, à intervenir auprès de l'étude Fauquereau Simonet, notaires à Châteauneuf-Sur-Sarthe.
- 3) Dit que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

4.2) Location du restaurant-multiservices

Avis du Bureau : Le Bureau autorise la signature du bail commercial avec la SAS O DEFI pour la location du restaurant-multiservices situé à Montigné Les Rairies.

NB : la délibération a été prise par le Bureau qui possède la délégation pour « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans » (décision du Conseil communautaire du 18.09.2014)

Un état sur le chantier de construction du restaurant-multiservices a été présenté aux élus.

Avis du Conseil : Le Conseil prend acte du dossier Multiservices.

4.3) Point sur la construction des 4 ateliers relais

Les 4 ateliers relais vont être construits fin 2016 sur les lots n°3 et n°5 de l'extension de la ZA PONT RAME à Durtal.

Afin de définir le projet, une réunion de lancement s'est tenue le 20.01.16 avec le cabinet retenu suite à une consultation, DESarchitecture.

Le 09.02.16, le cabinet d'architectes a présenté une esquisse et un estimatif (*les documents ont été présentés aux conseillers communautaires*).

Suite à des demandes de modifications du projet, le cabinet présentera une esquisse retravaillée et un nouvel estimatif le 15.02.16. A la suite de cette présentation, La Présidente et le Vice-président en charge de l'économie retiendront le projet définitif.

Le 09.02.16, le service Marchés de la CCPA a lancé une consultation pour le choix du contrôleur et du coordinateur SPS afin de les connaître au plus tard semaine 8.

Avis du Conseil : Le Conseil prend acte du projet de construction des 4 ateliers relais.

V-Tourisme

5.1) Inscription boucle de randonnée au PDIPR

Avis de la Commission : La Commission, dont 4 participants sont également membres de la commission Tourisme [projet évoqué lors de la Commission Culture du 03.02.16], valide le projet.

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable à la demande d'inscription de la boucle de randonnée au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

Avis du Conseil : Le Conseil valide la demande d'inscription de la 2^{ème} boucle de randonnée sur la commune de Daumeray au PDIPR.

160225-56 – Inscription d'une boucle randonnée au PDIPR

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence Tourisme de la Communauté de communes, et notamment au niveau de l'entretien et de la signalétique des sentiers pédestres inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

Vu le PDIPR élaboré par le Conseil départemental en liaison avec le Comité départemental du tourisme en Anjou,

Vu le plan de la deuxième boucle de randonnée sur la commune de Daumeray annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- 1) Demande l'inscription de la 2^{ème} boucle de randonnée sur la commune de Daumeray au PDIPR,
- 2) Autorise Mme la Présidente à signer tous documents en lien avec ce dossier.

VI-Intercommunalité

6.1) Point sur la fusion

➤ Retour sur les derniers COPIL du 21.01.16 et du 04.02.16

➤ Rencontre entre les membres du Bureau et M. BARDON, Manager de KPMG, en charge de l'audit le 23.02.16.

Objectif de la rencontre : échanger sur les attentes vis-à-vis du rapprochement, les éventuelles craintes, les souhaits quant à l'harmonisation des compétences, des organisations,...

Avis du Bureau : Le Bureau prend acte de l'avancée des discussions sur la future fusion.

Avis du Conseil : Le Conseil :

- 1) Propose de mettre en place dans chaque mairie une boîte à idées concernant le nom de la future Communauté de communes. Le service communication est chargé de diffuser cette information sur les panneaux lumineux de toutes les communes ;
- 2) Emet le souhait que les membres du COPIL soient vigilants sur les modalités de la fusion.

VII-Questions diverses

7.1) Compte rendu de la réunion des Offices de tourisme

M. KAHN fait part d'une rencontre entre les 3 Offices de tourisme.

Sans autre question, la séance est levée à 19h45

Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 24 mars 2016

Liste des délibérations de la séance du 25.02.16

160225-51 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise DAVID, titulaire du lot n°5

160225-52 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise TOUZEAU, titulaire du lot n°11

160225-53 - Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du multiservices avec l'entreprise EIB, titulaire du lot n°12

160225-54 – Avenant au règlement de fonds de concours 2015-2016

160225-55 - Vente bâtiment à la SARL JAM CAR

160225-56 – InSCRIPTION d'une boucle randonnée au PDIPR

CHARRIER Joëlle		GILBERT André	
ATANI Béatrice		GUITTON Didier	
AUGEUL Guy		JAHIER Eliane	
BOBET Corinne		JUBEAU Emmanuelle <i>(Procuration à CHASSOULIER Gérard)</i>	
CHASSOULIER Gérard		KAHN Gilbert	
CLEMOT Dany		LANCELOT Patrick	
DAVY Jean-Luc <i>(Procuration à JAHIER Eliane)</i>		MARTIN Denis	
DE MIEULLE Roger		NESLO Alain	
DESCAMPS Josée		PILON Jean-Yves	
FICHE Stéphanie		VIERON Virginie	
GALAY Christine		ZIMMERMANN Valérie	